



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE DE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE (PAP)

Pièces à fournir pour recueillir l'avis du Médecin de l'Education nationale

(loi du 8 juillet 2013, décret 2014-1377 du 18/11/2014, circulaire n°2015-016 du 22/01/2015)

- Lettre des parents
- Demande d'intervention du médecin scolaire
- Page 1 du PAP (annexe du B. O. n°5 du 29/01/2015)
- Les 3 derniers bulletins scolaires
- Des écrits de l'élève : devoir rédigé (français, histoire-géographie), prise de notes, devoir de mathématiques....
- Joindre, sous pli confidentiel à l'attention du médecin scolaire, **une copie de tous les bilans déjà pratiqués et justifiant la demande**, par exemple :
 - ❖ Un bilan psychométrique chiffré et argumenté (QI)
 - ❖ Un bilan neuro-psychologique
 - ❖ Un compte-rendu de consultation médicale spécialisée
 - ❖ Un bilan orthophonique argumenté de moins de 2 nas
 - ❖ Un bilan orthoptique, ergothérapique ou de psychomotricité
 - ❖ Un bilan fait au centre de référence du langage
 - ❖ Un bilan fait au CMPP/CMP...